

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Construction d'une
halle d'animation :
désignation des
entreprises**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
28 mai 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

**Annule et remplace
délibération n°04-06-2018-002
du 4 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othaceguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibérations en dates du 19 juin 2017 et du 11 septembre 2017, le Conseil municipal a validé le projet d'investissement de construction d'une halle d'animation (bâtiment de 500 m² utiles) et désigné le groupement d'entreprises AJL - Jacques LECCIA (mandataire)/SA SETES, Maître d'œuvre dans cette opération.

L'enveloppe prévisionnelle de cet investissement (mobiliier non compris) a été calculée sur un montant de 556 800 € HT. Les travaux seront réalisés en une seule tranche et décomposés en six lots distincts. La date de commencement des travaux est fixée au 8 octobre 2018 pour une durée de sept mois.

A cet effet, une consultation a été lancée en procédure adaptée le 16/04/2018 avec une remise des offres par les entreprises fixée au 23 mai 2018 à 12 h 00.

La Commission MAPA s'est réunie, le mercredi 23 mai 2018 à 14 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis et le jeudi 31 mai 2018 à 16 h 30 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre et proposer la liste des entreprises à retenir conformément aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.

A l'issue de cette réunion, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, respectivement à chacun des lots comme suit :

- Lot n° 01 - démolitions - fondations - gros œuvre – traitement des abords : l'entreprise BONLOC CONSTRUCTIONS pour un montant HT de 124 639,02 €.
- Lot n° 02 - charpente métallique – verrière – peintures : l'entreprise DL PYRENEES pour un montant HT de 169 230 €.
- Lot n° 03 – serrurerie : l'entreprise DL PYRENEES pour un montant HT de 61 595 €.
- Lot n° 04 - couverture zinc – zinguerie : l'entreprise ZINC ADOUR pour un montant HT de 43 851,74 €.
- Lot n° 05 - charpente menuiseries bois : l'entreprise ITOIZ pour un montant HT de 102 500,00 €.
- Lot n° 06 - électricité générale – plomberie : le groupement CHAPELET ST JEAN/ST ESTEBEN et fils pour un montant HT de 51 110,20 €.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- Désigne les entreprises titulaires du marché selon la proposition de la commission indiquée ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues pour ce programme de travaux,
- Habilité Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/06/2018